



Tél. 04.92.34.01.12 (2 lignes groupées)

Fax. 04.92.34.54.77

mairie-de-malijai@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le quatre avril à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, BIANCO Maryline, KERBOUA Yasmina et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Absents excusés: Mme COLSON Edith, Mme ROBERT Carole, Mme DECAYEUX Martine, Mme JULIEN Maryse, Mr KRUCZYNSKI Arnaud, Mr CASANOVA Jean-Paul et Mr VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme COLSON Edith donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mr VARCIN Alexandre donne procuration à Mr CHATARD Gilles, Mr CASANOVA Jean-Paul donne procuration à Mr REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, Mme JULIEN Maryse donne procuration à Mr GUEUGNON Gilbert.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry DURAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes rendus du conseil du 19 février et du 20 mars. Accord unanime.

POINT N°1 COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

Monsieur le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption pour 3 dossiers :

- Mr FANTO Gérard pour la parcelle AC 487, Les Convertis, au bénéfice de Mr Patrick MOREL et Mme Annick MARCHAND.
- Mr Jean SIMONI pour la parcelle AD 723, chemin de la Barricade, au bénéfice de Mr et Mme Jacques BURLOT.
- ASA Canal des Faïsses pour la parcelle B 659, Le Moulin, au bénéfice de Mr Stéphane PICHARD.

Arrivée de M. Reynier-Montloux à 18h10.

POINT N°2 COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

Mme Sonia FONTAINE présente le compte administratif.

(voir document joint en annexe)

Sortie du maire

Voté à l'unanimité.

POINT N°3 COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme Sonia FONTAINE présente le compte administratif.

(voir document joint en annexe)

Sortie du maire

Voté à l'unanimité.

POINT N°4 COMPTE DE GESTION VILLE

Mme Sonia FONTAINE présente le compte de gestion.

(voir document joint en annexe)

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme Sonia FONTAINE présente le compte de gestion.

(voir document joint en annexe)

Voté à l'unanimité.

POINT N° 6 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET VILLE

Mme Sonia FONTAINE propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2017 soit 319 420 .23€ en fonctionnement

Monsieur Reynier-Montlaux demande pourquoi tout en fonctionnement. Mme Fontaine explique qu'ils préfèrent l'affecter en fonctionnement et prévoir un virement à l'article 023 si nécessaire, car il y a des inconnues dans ce budget en raison des transferts de compétences non décidés avec la communauté d'agglomération et leurs incidences sur la CLECT, et parce que la commune a beaucoup de projets qui relèvent de la section de fonctionnement. Cela permettra si besoin de réajuster par une décision modificative. Voté par 14 voix pour et 2 abstentions.

POINT N° 7 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme Sonia FONTAINE propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2017 soit 67047.59€ en fonctionnement

Voté par 14 voix pour et 2 abstentions.

POINT N° 8 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION:

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition 2017 :

Taxe d'habitation : 9.38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.99%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Il propose de maintenir ces taux pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 9 VOTE BUDGET PRIMITIF VILLE:

Mme Sonia FONTAINE présente le budget primitif
(voir document joint en annexe)

Monsieur le Maire annonce qu'un agent remplacera l'ASVP en arrêt maladie à compter de lundi 9 avril pour 30 heures par semaine. Mme Fontaine précise que cela n'était pas prévu dans le chapitre 12. Il faudra passer une décision modificative.

Monsieur Reynier-Montlaux demande si le marché UGAP entraine déjà des baisses du montant des factures d'énergie. Cette baisse n'a pas été prévue sur 2018 car les effets ne se feront peut-être pas sentir dès cette année. M. LEMERLE souhaite faire remarquer qu'il y a eu un travail remarquable sur l'identification de chaque compteur électrique, et la consommation de chaque poste. Cela a notamment permis de voir que des compteurs pouvaient être supprimés ou regroupés.

Monsieur Reynier-Montlaux fait remarquer qu'il y a plusieurs routes en mauvais état et qu'il serait bon de rénover certaines voiries.

Monsieur Reynier-Montlaux demande si la vente du terrain du pôle santé a été prévue dans les recettes. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur Reynier-Montlaux rappelle l'importance de faire des investissements. Mme Fontaine précise qu'ils sont passés de 250000€ en 2014 à 475000€ en 2017.

Voté par 14 voix pour et 2 contre.

POINT N° 10 : VOTE BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme Sonia FONTAINE présente le budget primitif
(voir document joint en annexe)

Voté par 14 voix pour et 2 contre.

Mme FONTAINE souhaite remercier l'ensemble des équipes pour leur professionnalisme, leurs compétences et leur adaptation au changement. Elle tient à saluer le travail précieux de et éclairé de la DGS Laure Sebastianelli. Elle remercie tous les élus pour avoir construit pour la 4^{ème} année un budget et des projets concertés. Ce budget est issu de la concertation et il est fait de compromis. L'exercice n'est pas facile mais il donne un vrai sens au collectif.

POINT N° 11 VOTE SUBVENTION DU CCAS:

Monsieur le Maire propose de fixer la subvention du CCAS à 8000€

Monsieur Reynier-Montlaux demande si l'excédent du CCAS est toujours aussi important, car cela ne semble pas nécessaire de voter une subvention de 8000€ pour qu'il y ait 4000€ d'excédent sur le budget du CCAS.

L'excédent qui existait en 2014 a été utilisé un peu toutes les années car de nouvelles actions sont menées par le CCAS.

Voté par 14 voix pour et 2 abstentions.

POINT N° 12 TRANSFERT DE CHARGES DU PERSONNEL DU BUDGET EAU VERS LE BUDGET VILLE

Il s'agit d'affecter le coût des agents communaux qui assurent la gestion du service de l'eau et de l'assainissement sur le budget eau par un versement correspondant à l'estimation du temps de travail des agents intervenants sur ce service.

Monsieur le Maire propose de reverser la somme de 50000€ du budget eau et assainissement au budget ville.

Voté à l'unanimité

POINT N° 13: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS:

Plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Pour cela il convient de créer les postes correspondants et supprimer les postes devenus inutiles.

Voici la liste de ces postes avec effet au 1^{er} mai 2018

A créer :

- Attaché principal
- Agent de maîtrise principal
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe 23/35^{ème}
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe 28/35^{ème}
- Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 12/35^{ème}
- ATSEM principal 1^{ère} classe 31/35^{ème}

A supprimer

- Attaché
- Agent de maîtrise
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe 23/35^{ème}
- Adjoint technique 20/35^{ème}

- 2 postes Adjoint technique 28/35^{ème}
- Adjoint d'animation 12/35^{ème}
- ATSEM principal 2^{ème} classe 31/35^{ème}

Voté à l'unanimité

POINT N° 14: CONVENTION TAP

Monsieur le Maire propose une convention à titre gracieux pour l'organisation des TAP avec l'association Coup de boules pour une activité bouliste. Cette animation aura lieu du 15 mai au 26 juin 2018, soit 7 séances.

Voté par 15 voix pour et 1 abstention.

POINT N° 15 ; DISPOSITIF ACCUEIL POUR TOUS DEMANDE DE SUBVENTION

La Caisse d'Allocations Familiales a mis en place un dispositif nommé « Accueil pour tous ». Ce dispositif a pour objet d'aider l'intégration des enfants en situation de handicap notamment dans les accueils collectifs de mineurs. Nous accueillons au centre de loisirs 2 enfants qui nécessitent un accompagnement spécifique. Ce dispositif nous permet dans certaines conditions de solliciter un financement de la CAF pour le recrutement d'un animateur supplémentaire, à hauteur de 80% de la masse salariale.

Monsieur le Maire propose :

- D'inscrire la commune dans cette démarche visant à ce que chaque enfant puisse être accueilli, quels que soient ses besoins spécifiques, ses différences et ses potentiels
- De demander, chaque fois que cela se présentera des subventions visant à amortir le coût engendré par l'accueil d'enfants en situation de handicap conformément aux dispositions de la CAF des Alpes de Haute Provence, qui précisent notamment que ce personnel d'encadrement ne doit pas être comptabilisé dans les effectifs du taux d'encadrement défini par la législation.
- De l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires chaque fois que cela sera nécessaire.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 16; RECRUTEMENT ANIMATEUR CENTRE DE LOISIRS VACANCES D'AVRIL

Pour le fonctionnement du centre de loisirs du 23 avril au 4 mai 2018, il est nécessaire de prévoir un contrat d'engagement éducatif pour 8 jours de travail dont la rémunération serait de 68.53 € par jour de travail, et le repos quotidien de 11h au moins, conformément au droit commun..

Voté à l'unanimité.

=====
La Séance est levée à 19 heures 25.
=====

Le Secrétaire de Séance
Mr Thierry DURAND

